

## La Ville de Bruxelles embellit les façades commerciales du quartier De Wand!

**A l'initiative de Marion Lemesre, l'Echevine des Affaires économiques de la Ville de Bruxelles, le Conseil communal a adopté, en sa séance de ce lundi 16 juin, le règlement relatif à l'octroi de primes à l'embellissement des façades commerciales.**

Jusqu'il y a peu, seules quelques prescriptions urbanistiques éparses régissaient l'agencement des devantures commerciales. Il en résulte que de très nombreux immeubles, qui ont, au fil du temps, subi diverses transformations, sont aujourd'hui complètement dépareillés. *« Des façades disparates ou mal entretenues ne projettent pas une bonne image d'un quartier commerçant, qui peut donc perdre son attractivité »* déplore Marion Lemesre.

Pourtant, la valorisation de la façade commerciale d'un immeuble constitue un **facteur essentiel et nécessaire pour la (re)dynamisation des rues commerçantes** et participe au succès de l'activité commerciale qui y est exercée. Dans cette même perspective, l'octroi de la prime doit permettre de promouvoir l'exercice de l'activité commerciale, de mettre en valeur le bâti des façades commerciales et de dynamiser les rues commerçantes du quartier.

Le règlement sera d'abord d'application dans le cadre d'un projet-pilote concernant le quartier commerçant **De Wand** à Laeken selon le périmètre suivant : les rues De Wand et Paul Janson, l'Avenue Jean De Bologne, la rue Gustave Demanet, l'Avenue de la Brise, l'Avenue De Busleyden ainsi que la partie de l'Avenue Wannecouter située entre le rond-point de la Rue Gustave Demanet et le rond-point de la rue Paul Janson. *« En cas de succès, le prime pourrait s'appliquer ultérieurement à d'autres quartiers commerçants »* annonce l'Echevine.

La prime s'élève à maximum **30%** du montant de la facture HTVA avec un plafond de 3000€. Toutefois, le règlement permet au Collège, moyennant évaluation, de déroger à ce plafond. Les candidatures doivent être adressées via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville de Bruxelles par courrier recommandé à la Cellule Commerce pour le **15 octobre** au plus tard.

**Contact presse :** Odile Clément [odile.clement@brucity.be](mailto:odile.clement@brucity.be) Tél : 0477/25.73.95